

# **CHARTRE DE L'AMITIE**

**ENTRE**

**LA VILLE DE METZ**

**ET**

**LE COMITE CIVIL DE LA VILLE D'ALEP**

La Lorraine et Metz ont connu plusieurs conflits dans leur histoire mouvementée et souffert des conséquences humanitaires qui en ont découlé : déplacement des populations, négation des droits, ... . C'est imprégnée de ce passé que la Ville de Metz, sur une proposition du Comité d'Aide humanitaire au Peuple de Syrie (siège social 1 rue Mozart à Metz), a pris la décision d'initier une Charte de l'amitié avec le Comité Civil de la Ville d'Alep, en Syrie, en guerre aujourd'hui, mais en reconstruction demain.

L'objectif de la présente Charte est d'attester de la volonté commune de resserrer des liens entre la Ville d'Alep et la Ville de Metz. Elle n'est pas limitée dans le temps. Elle inclut l'ensemble des citoyens et des structures présents dans une ville et pose la première pierre d'une amitié durable entre nos deux communes.

Une commission ad hoc sera créée, composée du Comité d'Aide Humanitaire au Peuple de Syrie et d'élus membres du Conseil Municipal de la Ville de Metz. En tant que de besoin, d'autres membres pourront être associés.

Cette commission, susceptible de s'ouvrir à d'autres collectivités, organisera les relations institutionnelles et facilitera les échanges entre la Ville de Metz et la Ville d'Alep.

Cette commission s'engage :

- A mettre la solidarité et l'amitié au cœur de son action ;
- A apporter des soutiens en termes d'assistance (assistance médicale, apport de matériel, soutien à la formation, aide humanitaire)
- A solliciter de l'aide pour secourir les populations civiles auprès :
  - de financeurs publics (Département, Région, Etat, Europe, etc.)
  - d'entreprises privées ou de fondations.
  - d'associations
  - de particuliers
- A développer la connaissance réciproque du patrimoine historique, culturel, gastronomique, économique, social, scolaire.
- A développer les coopérations scolaires et universitaires
- A faciliter les échanges dans les domaines précités

- A évaluer, régulièrement, les actions concrètes menées dans le cadre de la Charte et à mesurer leurs impacts pour chacune des parties.

La Ville de Metz, représentée par son Conseil Municipal, et la Ville d'Alep, représentée par son Comité Civil, reconnaissent par cet accord la création d'une Charte de l'amitié, pour une durée illimitée pendant et après la guerre, indépendamment des conditions politiques, actuelles et futures, hormis celles qui développeraient des idées contraires à l'humanisme et à la démocratie.

*Signé en deux exemplaires à Metz, le      /      /      .*

Monsieur Dominique GROS  
Maire de Metz

Monsieur Mohammed Yahya NAÄNAÄ  
Président du Comité Civil de la Ville d'Alep

-----

-----